

Sous-traitance : les clauses indispensables pour sécuriser vos collaborations

Définition de la mission et indépendance

- Décrire précisément la nature de la mission et les livrables attendus pour éviter toute ambiguïté.
- Affirmer explicitement l'absence de lien de subordination pour prévenir une requalification en contrat de travail.
- Garantir l'autonomie du sous-traitant dans l'organisation de son travail.

Obligations légales et conformité

- Exiger une attestation de vigilance (article L8222-1 du Code du travail) pour tout contrat supérieur à 5 000 euros HT.
- Inclure une clause RGPD stricte encadrant l'accès et le traitement des données personnelles des clients.
- Vérifier que le sous-traitant dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle (RC Pro) en cours de validité.

Propriété intellectuelle et confidentialité

- Prévoir le transfert explicite des droits d'auteur et de propriété intellectuelle sur les livrables, car ils ne sont pas cédés automatiquement.
- Intégrer une clause de confidentialité protégeant les informations stratégiques et le savoir-faire partagé.

Conditions financières et facturation

- Définir les modalités de facturation et les délais de paiement en respectant les plafonds légaux en vigueur.
- Préciser le montant et les conditions d'application des pénalités en cas de retard de paiement.

Gestion des risques et fin de contrat

- Inclure une clause de force majeure définissant précisément les événements imprévisibles et irrésistibles.
- Prévoir les modalités de résiliation anticipée (préavis, notification) pour sécuriser la rupture de la collaboration.

- Spécifier la loi applicable et la juridiction compétente en cas de litige, particulièrement pour les prestataires internationaux.

Clauses de protection commerciale

- Encadrer l'exclusivité ou la non-concurrence avec des limites strictes dans le temps, l'espace et le domaine d'activité pour assurer leur validité juridique.